

NOTE EXPLICATIVE

(pour renseigner la grille d'évaluation de l'autonomie en page 4)

INTRODUCTION

La grille AGGIR (AUTONOMIE GÉRONTOLOGIQUE - GROUPES ISO. RESSOURCES) a été bâtie par les Dr LEROUX et VETEL et s'inspire très largement de leur expérience sur **Géronte**.

Résultat de l'observation des activités d'une personne âgée, elle permet de situer celle-ci dans un des six groupes homogènes de charge en soins gérontologiques, classés de 1 (état de fin de vie) à 6 (indépendance et validité).

Cette grille évalue l'expression de l'autonomie grâce à l'observation des activités effectuées seules par la personne âgée, en dehors de toute aide apportée par les aidants et les soignants, mais avec l'apport éventuel d'aides matérielles et techniques (prothèse auditive, canne, fauteuil roulant, poches de colostomie, etc...).

Elle comporte 10 variables discriminantes regroupées en 4 types d'activités :

- ▶ mentales (cohérence, orientation),
- ▶ corporelles (toilette, habillage, alimentation, élimination),
- ▶ de déplacement (transferts, déplacement à l'intérieur, déplacement à l'extérieur),
- ▶ d'alerte (communication à distance).

Elle comporte également une variable illustrative des activités domestiques et sociales :

- ▶ ménage, cuisine,
- ▶ achats (même par correspondance) et gestion du budget,
- ▶ transport et vie extérieure relationnelle,
- ▶ respect et prise du traitement.

Chaque variable a 3 modalités :

- ▶ A : fait seul spontanément totalement ou habituellement, ou correctement.
- ▶ B : fait partiellement, ou non habituellement, ou non correctement.
- ▶ C : ne fait pas.

Précisions concernant le vocabulaire :

- ▶ "habituellement" est la référence au temps.
- ▶ "correctement" désigne la conformité de l'activité aux usages et aux normes de la société.
- ▶ "logique" : de raison, raisonnable, rationnel.
- ▶ "sensée" : qui a du bon sens.

① LES ACTIVITÉS MENTALES :

Seules sont retenues celles observables par le comportement.

- **LA COHÉRENCE :** converser et/ou **se comporter** de façon logique, sensée et correcte par rapport aux normes admises par la société dans laquelle on vit.

Attention

La modalité sera B si, par exemple : la personne a par moment une conduite rationnelle et par moment irrationnelle ; elle prétend à tort qu'on l'a volée sans poser d'autres problèmes.

La modalité sera C si, par exemple : la personne se promène toute nue dans l'escalier ; elle prend sa fille pour sa mère ; elle urine dans une corbeille à papier, etc...

Les troubles du comportement s'exprimeront aussi dans la perturbation d'autres variables, par exemple, la toilette, l'habillement qui se feront incorrectement.

- **L'ORIENTATION :** se repérer : dans le temps (mois, saisons),
dans les moments de la journée (matin, soir, nuit),
dans les lieux habituels (maison, quartier).

Attention

La modalité sera B si, par exemple : la personne se trompe, mais rarement, de pièces ; la personne est orientée dans le temps ou dans l'espace mais selon les moments.

La modalité sera C si, par exemple : la personne se trompe pratiquement toujours de pièces, elle prend le jour pour la nuit, etc.

② **LES ACTIVITÉS CORPORELLES :**

- **LA TOILETTE :** assurer son **hygiène corporelle**. On distinguera la toilette du haut (visage, tronc, membres supérieurs, rasage...) et la toilette du bas (région intime, membres inférieurs...).

Attention

La modalité sera B si : la toilette est effectuée correctement mais avec incitation, surveillance et/ou préparation des affaires de toilette ;
la toilette est faite incomplètement (par exemple toilette du haut mais pas du bas).

- **L'HABILLAGE ET LE DÉSHABILLAGE :** **s'habiller, se déshabiller, se présenter** et avoir un habit adapté à la situation, aux conditions météorologiques.

Attention

La modalité sera B si : l'habillage est effectué uniquement avec incitation et/ou préparation des vêtements ; il est incomplet ou incorrect, habillage du haut mais pas du bas par exemple ;
la personne ne s'habille pas seule mais par contre elle se déshabille seule.

- **L'ALIMENTATION :** **se servir** (remplir son verre, peler un fruit, ouvrir un pot de yaourt) et **manger** (c'est-à-dire porter les aliments à sa bouche et les avaler).

Attention

La modalité sera B si : la personne doit être incitée à se nourrir et/ou à boire ou ne mange pas correctement.

La modalité sera C si : la personne ne mange pas seule (même si elle peut se servir approximativement), si elle ne se sert pas (même si elle peut manger), si elle ne peut ni se servir, ni manger.

- **HYGIÈNE ET ÉLIMINATION :** **Assurer soi-même l'hygiène des fonctions d'élimination** quel que soit le degré de continence (ne pas assimiler hygiène et continence).

Attention

La modalité sera B si : la personne doit être incitée de façon intermittente ou si les changes sont posés parfois correctement parfois incorrectement.

La modalité sera C si : la personne doit être incitée ou conduite systématiquement pour se rendre aux toilettes, si elle ne peut pas placer ses protections elle-même en cas d'incontinence.

③ **LES ACTIVITÉS DE DÉPLACEMENTS :**

- **TRANSFERTS :** passer d'une des 3 positions (couché/assis/debout) à une autre, avec si nécessaire, du matériel adapté (lit à hauteur variable, sièges adaptés, potences, etc.).

Attention

La modalité sera C si : aucun des 3 transferts n'est possible.

- **DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR :** se déplacer dans la maison ou en institution avec le matériel nécessaire adapté (cannes, déambulateurs, fauteuil roulant...).

Attention

La modalité sera B si : les déplacements ne peuvent avoir lieu dans toute la maison ou toute l'unité de vie (cette modalité explore l'adaptation au handicap de l'habitat : escaliers, marches, etc.).

La modalité sera C si : la personne n'effectue pas seule, (sans la présence d'un aidant) ses déplacements.

- **DÉPLACEMENTS À L'EXTÉRIEUR :** se déplacer hors du lieu de vie, passer le seuil de son habitation.

Attention

La modalité sera B si : elle sort rarement, rend visite à des voisins de palier mais ne sort pas dans la rue.

La modalité sera C si : la personne ne sort pas spontanément.

④ **LES ACTIVITÉS D'ALERTE :**

- **COMMUNICATION À DISTANCE :** utiliser les moyens de communication à distance (téléphone, téléalarme, sonnette d'appel en institution, etc.).

Attention

La modalité sera B si : l'utilisation en est incorrecte.

La modalité sera C si : la personne ne peut utiliser aucun de ces moyens, elle ne dispose pas d'au moins l'un d'entre eux.